

Image not found or type unknown



# Acceptation succession et signature des documents

Par **floflo88**, le **13/09/2016** à **20:40**

Bonjour

Je suis représentante légale de ma fille mineure. Elle fait partie de la succession de ses grands parents; la requête aux juges des tutelles a été accepté, maintenant le notaire me demande de me déplacer pour signer les documents de la succession au nom de ma fille, nous habitons à 600 km, le notaire ne veut pas m'envoyer les documents pour la procuration de signature; il me dit que c'est interdit car je représente ma fille mineure. N'y a-t-il pas d'autres solutions ??

Dans l'attente je vous remercie de votre réponse